



Législature	:	2021 – 2026
Année	:	2022
Séance	:	2

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU LUNDI 20 JUIN 2022

TABLE DES MATIERES

1.	APPEL	3
2.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 16 MAI 2022	3
3.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5
4.	COURRIER.....	8
5.	COMMUNICATIONS DU BUREAU.....	8
	5.1 Votation fédérale du 25 septembre 2022.....	8
6.	COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX.....	8
	6.1 ASIJ	8
	6.2 ORPC.....	9
	6.3 ASEL.....	9
7.	PRÉAVIS N° 01/2022 – RAPPORT DE GESTION 2021.....	10
8.	PRÉAVIS N° 02/2022 – RAPPORT DES COMPTES 2021	18
9.	PRÉAVIS N° 04/2022 – CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES AU BUDGET 2022	25
10.	PROJET RÉDIGÉ DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL (RC) DU BUREAU : ARTICLE 57 RC – DÉLAI POUR LE DÉPÔT DU RAPPORT	26
11.	ÉLECTIONS STATUTAIRES	30
	a) Élection à la Présidence du Conseil	30
	b) Élection à la première Vice-présidence du Conseil.....	31
	c) Élection à la seconde Vice-présidence du Conseil.....	31
	d) Élection des scrutateurs	31
	e) Élection des scrutateurs suppléants	31
	f) Élection des membres de la Commission de gestion.....	31
	g) Élection des membres suppléants de la Commission de gestion.....	32
	h) Élection à la présidence de la Commission de gestion	32
12.	COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ	32
	12.1 M. le Municipal Daniel Métraux.....	32
	12.2 M. le Municipal Jean-Claude Rochat	33
	12.3 M. le Municipal Christian Aeschlimann	34
	12.4 Mme la Municipale Nicole Félix	35
13.	DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	36

Ouverture de la séance

M. le Président Stéphane Kay ouvre la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue au nom du Bureau et de Mme la Secrétaire du Conseil communal.

Il adresse ses cordiales salutations à Mme la Syndique, Mme et MM. les Municipaux, M. le Boursier, Mme la Secrétaire municipale, M. l'Huissier, au Bureau, à la Presse ainsi qu'au public.

La parole est donnée à Mme la Secrétaire du Conseil communal pour l'appel.

1. APPEL

Présidence : M. Stéphane Kay

Sont excusés :
Mme Katia de la Baume
Mme Madeleine Caboche Niclass
M. Alain Bovard
M. Philippe Grosfillier
M. Robin Jaccard
M. Philippe Matter

Sont présents : 53 Conseillères et Conseillers

M. le Président Stéphane Kay constate que le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

Hommages

M. le Président Stéphane Kay adresse ses sincères condoléances à Mme la Conseillère Catherine Keller qui a perdu son papa le 23 mai 2022.

Il invite l'assemblée à se lever et observer une minute de silence afin de lui rendre hommage.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 16 MAI 2022

M. le Président Stéphane Kay rappelle qu'en raison d'une panne technique, l'enregistrement de la séance du Conseil communal du 16 mai 2022 n'a pas fonctionné.

La reconstitution de cette séance avec les différents intervenants a pris beaucoup de temps et le procès-verbal n'a pu être envoyé que le 16 juin 2022.

M. le Président Stéphane Kay ouvre la discussion.

Intervention de Mme la Conseillère Josée Martin

Mme la Conseillère Josée Martin imagine que la transcription du procès-verbal a été difficile mais précise que son intervention (cf page 28 du point 10 du procès-verbal du 16 mai 2022) a été précédée d'une remarque dont elle souhaite la trace dans le procès-verbal.

Le procès-verbal du 16 mai 2022 est, par conséquent, complété comme suit en page 28 :

« Avant d'aborder la présentation du postulat, Mme la Conseillère Josée Martin souligne qu'elle est surprise du vote concernant la recevabilité de ce postulat. En effet, il n'y a eu aucune demande de parole ou discussion invoquant un motif de non recevabilité selon l'article 74, alinéa 5. Par conséquent, un vote sans motif était erroné et un résultat négatif n'aurait pas été valable. »

Article 74 alinéa 5

⁵ La proposition n'est notamment pas recevable lorsque :

- a) Son contenu ne correspond pas à son intitulé, est incomplet ou ne permet pas à la Municipalité de se déterminer sur les mesures, l'étude ou le projet requis.
- b) Elle est rédigée en des termes incompréhensibles, inconvenants, injurieux ou illisibles.
- c) Elle n'est pas signée.
- d) Son objet est illicite, impossible ou contraire aux mœurs.
- e) Elle est contraire au droit supérieur, au principe de l'unité de rang, au principe de l'unité de forme ou au principe de l'unité de la matière.
- f) Elle porte sur une compétence qui n'entre pas dans les attributions de l'autorité communale concernée par le type de proposition ou sur une compétence exhaustivement attribuée par la loi à une autorité cantonale ou fédérale.

Mme la Conseillère Josée Martin ajoute que le vote sur la recevabilité ayant été positif, la discussion avait heureusement pu se poursuivre.

Réponse de M. le Président Stéphane Kay

M. le Président Stéphane Kay répond à Mme la Conseillère Josée Martin. Il s'était renseigné préalablement auprès du Canton. Selon ce dernier, la procédure était exacte car elle suivait le Règlement du Conseil communal. Il relève qu'à l'avenir, il serait peut-être judicieux de rappeler les différents points concernant la recevabilité avant de passer au vote.

Intervention de Mme la Conseillère Josée Martin

Mme la Conseillère Josée Martin répète que, sans motif, le vote sur la recevabilité était surprenant.

Intervention de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny formule une remarque sur la page 32, point 11.1, du procès-verbal du 16 mai 2022 concernant le « dossier antenne 5G » car il est mentionné « ... que ce dossier est clos dans la mesure où la 5G ne sera pas installée à Savigny ». Son intervention concernait uniquement le dossier de la nouvelle construction au Ch. de William 2.

Le procès-verbal du 16 mai 2022 est, par conséquent, modifié comme suit en page 28 :

« Dossier antenne 5G

Le projet de la nouvelle construction au Chemin de William 2 a été refusé par la Direction générale du territoire et du logement. »

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal est soumis au vote.
Il est adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président Stéphane Kay indique qu'un premier ordre du jour a été envoyé le 16 mai 2022, soit à la date du dernier Conseil communal.

Lors de ce Conseil du 16 mai 2022, l'assemblée a voté le renvoi du postulat de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour « Pour une transition énergétique accélérée ».

Par conséquent, un ordre du jour rectifié, soit incluant le postulat de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour, a été envoyé le 7 juin 2022 :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 16 mai 2022
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Courrier
5. Communications du bureau
6. Communications des délégués des Conseils intercommunaux
7. Préavis n° 01/2022 – Rapport de gestion 2021
8. Préavis n° 02/2022 – Rapport des comptes 2021
9. Préavis n° 04/2022 – Crédits complémentaires au budget 2022
10. Projet rédigé de modification du Règlement du Conseil communal (RC) du Bureau :
Article 57 RC – Délai pour le dépôt du rapport
11. Postulat de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour :
Pour une transition énergétique accélérée
12. Élections statutaires
 - a. Élection à la Présidence du Conseil
 - b. Élection à la première Vice-présidence du Conseil
 - c. Élection à la seconde Vice-présidence du Conseil
 - d. Élection des scrutateurs
 - e. Élection des scrutateurs suppléants
 - f. Élection des membres de la Commission de gestion
 - g. Élection des membres suppléants de la Commission de gestion
 - h. Élection à la présidence de la Commission de gestion
13. Communications de la Municipalité
14. Divers et propositions individuelles

Intervention de M. le Conseiller Bernard Pouly

M. le Conseiller Bernard Pouly informe qu'au début juin 2022, les chefs de groupes se sont réunis afin de discuter des élections statutaires et partager leurs avis concernant les dernières séances du Conseil communal. Ils leur semblent opportun de pouvoir échanger leurs constats mais également d'autres points dont le PECC avec la Municipalité.

Les chefs de groupe souhaitent travailler ensemble, en bonne intelligence, afin de pouvoir communiquer avec leurs groupes. Une première séance sera fixée ce soir entre Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny et les chefs de groupes.

Par cette nouvelle démarche, les chefs de groupe devraient répondre à quelques préoccupations, notamment celle touchant le postulat, raison pour laquelle ils proposent à M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour de surseoir à son postulat inscrit au point 11.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour mentionne qu'il y a tout juste une année, lors du Conseil communal du 21 juin 2021, ce Conseil demandait à la Municipalité via une interpellation transformée en motion d'intégrer la démarche Plan Energie et Climat Communal (PECC) proposée par le Canton. Après vérification auprès du Canton et de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny, il regrette que Savigny ne fasse pas partie des trente premières communes vaudoises aujourd'hui engagées dans cette démarche étant donné que Savigny n'a toujours pas choisi de mandataire pour l'accompagner et que la demande de subsides cantonales n'a pas encore été déposée.

Intervention de M. le Président Stéphane Kay

M. le Président Stéphane Kay rappelle à M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour que le point 3 discuté concerne l'adoption de l'ordre du jour.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour déclare y venir en poursuivant qu'il voit aujourd'hui que son postulat déclenche une nouvelle dynamique dont vient de parler M. le Conseiller Bernard Pouly. Il constate en effet avec satisfaction d'une part un consensus politique des quatre chefs de groupes sur la nécessité d'apporter la transparence et un coup d'accélérateur à la démarche d'élaboration du plan climat ainsi qu'un souci d'y associer la population et, d'autre part, une volonté mutuelle de dialogue entre les chefs de groupes et la Municipalité. Il estime que l'objectif premier de son postulat est atteint, que la machine semble se mettre en route mais que, bien entendu, tout reste encore à faire. La commune ne devra plus tarder pour passer des paroles aux actes.

Compte tenu de l'évolution de cette situation, M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour informe que deux possibilités s'offrent à lui, la première est qu'il retire son postulat, la seconde qu'il demande qu'il soit tout de même traité lors de ce Conseil. C'est son droit et il ne pourrait pas être reporté une fois de plus.

Après mûre réflexion, il prend aujourd'hui la décision d'opter pour la première solution, à savoir le retrait de son postulat misant avec confiance sur la bonne foi des chefs de groupes et de la Municipalité pour faire maintenant avancer les choses.

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour reste cependant très heureux d'avoir travaillé sur ce postulat et de l'avoir déposé plaçant d'une certaine manière le curseur politique du Conseil sur le long terme c'est-à-dire les conditions de vie futures des enfants et leurs descendants alors que les priorités politiques sont bien trop souvent axées sur le court terme.

Son seul regret est de ne pas pouvoir apporter ce soir des informations sur ce qu'est plus précisément la démarche PECC s'étant aperçu que très peu parmi l'assemblée la connaît vraiment, notamment son catalogue de vingt et une actions. Il espère cependant qu'il sera possible de le présenter à une autre occasion.

Chacune et chacun sera très attentif aux avancées de la Municipalité sur cette question dès la sortie de l'été et si c'est utile, M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour reviendra devant ce Conseil avec d'autres demandes vraisemblablement des motions aux objectifs plus ciblés. Outre le consensus politique qui prend forme, il appelle de ses vœux à des mesures de communication largement renforcées avec la population afin qu'elle saisisse pleinement les enjeux et les avantages économiques de la transition énergétique et participe activement à l'élaboration du plan énergie et climat communal pour faciliter son adhésion aux actions qui seront choisies et mises en œuvre dans la commune.

Pour terminer, M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour réitère qu'il retire son postulat et remercie l'assemblée pour son attention.

La parole n'étant plus demandée, l'ordre du jour rectifié envoyé le 7 juin 2022 se voit être modifié par le retrait du point 11.

M. le Président Stéphane Kay soumet l'ordre du jour au vote.

Il est accepté à l'unanimité, moins une abstention.

Intervention de M. le Président Stéphane Kay

M. le Président Stéphane Kay précise le contexte précédant ce postulat.

Une interpellation de Mme l'ancienne Conseillère Lara Graz, transformée en motion par décision du Conseil, avait effectivement été déposée il y a une année. Par conséquent, le Conseil devrait déjà avoir reçu des résultats de la Municipalité. Or, afin que cette décision rentre en force, elle devait d'abord être avalisée par la Municipalité, voir point 6.4 du procès-verbal du Conseil communal du 11 octobre 2021 :

6.4 Elaboration d'un plan climat pour la commune de Savigny

Suite à la décision du Bureau du 1^{er} septembre 2021, l'interpellation de Mme la Conseillère Lara Graz du 21 juin 2021, transformée en motion par le Conseil au cours de sa séance, a été transmise formellement à la Municipalité afin qu'elle puisse être traitée selon l'article 75 alinéa 2 chiffre 2 in fine du Règlement du Conseil communal.

M. le Président Stéphane Kay souligne qu'outre le délai formel d'une année, un délai plus court pourrait également être demandé à la Municipalité.

Intervention de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie M. le Président Stéphane Kay pour ses précisions.

En effet, Mme la Conseillère Lara Graz avait déposé un postulat, transformé en motion, il y a une année.

La Municipalité aurait pu attendre une année pour répondre à cette motion. Elle l'a inscrite au budget, lequel a dû être validé.

En ce qui concerne le délai, Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny souligne que le délai d'une année court à partir de la validation du budget.

Elle remercie M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour d'avoir retiré son postulat, en collaboration avec les chefs de groupes, tous les éléments ne pouvant pas être traités à la fois et dans la mesure où le PECC n'est pas une mince affaire.

4. COURRIER

Depuis la dernière séance du Conseil communal du 16 mai 2022, M. le Président Stéphane Kay informe que le Bureau a reçu et traité les courriers suivants :

31.05.2022 Périodique UCV-Info.

31.05.2022 Courriel de l'ASEL : invitation à participer à la prochaine séance du Conseil intercommunal du 21 juin 2022.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU

5.1 Votation fédérale du 25 septembre 2022

M. le Président Stéphane Kay relève que quatre objets sont soumis lors de cette votation fédérale :

1. Initiative populaire du 17 septembre 2019 « Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif) » ;
2. Arrêté fédéral du 17 décembre 2021 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA ;
3. Modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (AVS 21) ;
4. Modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (Renforcement du marché des capitaux de tiers).

6. COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX

M. le Président Stéphane Kay invite les délégués à rapporter devant l'assemblée.

6.1 ASIJ

Mme la Conseillère Roselyne Hervé informe que l'ASIJ s'est réunie le 8 juin 2022 à Forel. La séance s'est ouverte avec l'élection d'un nouveau Président en la personne de M. Gaël Manigley, Municipal à Vuillens, en remplacement de M. Bernard Perret.

L'ASIJ a ensuite approuvé un crédit de CHF 55'000.00 pour l'achat d'un nouveau tracteur. Celui-ci servira à déneiger en hiver et à tondre en été. L'ancien tracteur, trop ancien et désuet, mais fonctionnant encore bien, sera revendu.

Lors de la discussion au sujet de cet achat, la question d'acheter un tracteur électrique en lieu et place d'un tracteur à essence a été abordée. Cependant, la puissance d'un tel tracteur ne permet pour l'instant pas le déneigement. Par ailleurs, il s'agira de ne plus tout tondre mais de laisser des espaces en prairie autour du collège.

Un rapport des Commissions de gestion et des comptes a été présenté et les comptes ont été acceptés.

En l'absence du Directeur des écoles, aucune information n'a été transmise à ce sujet.

Plusieurs discussions ont eu lieu au sujet des enclassements. En particulier, une déléguée de Montpreveyres était étonnée que des élèves de Montpreveyres soient enclassés à Savigny pour les 7P/8P, ceci malgré le nouveau collègue.

À la rentrée 2022/2023, ce seront cinquante nouveaux élèves qui feront leur rentrée, ce qui signifie que toutes les écoles seront pleines.

Pour terminer, Mme la Conseillère Roselyne Hervé rappelle l'inauguration du nouveau collège de Carrouge, inauguration à laquelle tout le monde est cordialement invité.

M. le Président Stéphane Kay remercie Mme la Conseillère Roselyne Hervé pour son intervention.

6.2 ORPC

M. le Conseiller Ralph Brühlmann transmet les informations concernant l'ORPC, soit l'Organisation Régionale de Protection Civile, dans laquelle il est délégué et membre de la Commission de gestion.

En 2021, l'ORPC a délivré 4'570 jours de service, dont 85% pour le COVID, 7j/7 et 24h/24, avec de multiples missions au CHUV, telles que décubitus ventral, aide à la morgue, appui aux soins intensifs, appui logistique, aides aux EMS, vaccinations et contact tracing.

L'ORPC a également été appelée en renfort pour un accident impliquant un camion dans la région de Chexbres, avec la mise en place du plan Délesta pour la gestion de la fermeture de l'autoroute. Elle a géré des appels en raison d'inondations multiples et d'une manifestation.

Par contre, de nombreux jours de formation n'ont pas pu être conduits en raison de l'engagement COVID.

Parallèlement, depuis le début 2021, l'effectif de l'ORPC a été réduit de 30% en raison de la nouvelle loi (LPPCI), passant de 650 à 450 astreints.

Selon la direction choisie par le Conseil d'Etat Vaudois, les dix organisations régionales devraient être réduites à quatre pour tout le canton, ce qui engendrera une éventuelle perte d'identification. Un consensus à ce sujet n'a pas encore été trouvé.

M. le Conseiller Ralph Brühlmann termine en indiquant que la prochaine assemblée générale de l'ORPC se tiendra le 30 juin 2022 à Puidoux.

M. le Président Stéphane Kay remercie M. le Conseiller Ralph Brühlmann pour son intervention.

6.3 ASEL

M. le Conseiller Fritz Burri informe que l'ASEL se réunira en séance le 21 juin 2022 à Belmont. Il n'a donc pas d'informations à transmettre lors de ce Conseil.

M. le Président Stéphane Kay remercie M. le Conseiller Fritz Burri pour cette information.

7. PRÉAVIS N° 01/2022 – RAPPORT DE GESTION 2021

M. le Président Stéphane Kay invite le rapporteur M. le Conseiller Fabrice Portmann à venir lire devant l'assemblée les vœux, au besoin les travaux, ainsi que les conclusions du rapport de la Commission de gestion.

M. le Conseiller Fabrice Portmann indique qu'à la suite des échanges entre les membres de la Commission de gestion 2021, cette dernière aimerait porter à la connaissance de la Municipalité ses vœux et observations. Il en donne lecture :

- *En raison des nombreux projets de développement du centre de Savigny, enthousiasmants et importants pour l'avenir de la commune, la Commission de gestion aimerait que la Municipalité soit attentive à informer par plusieurs moyens les différents publics, en particulier la population, sur l'évolution en cours et les projets à plus long terme. Informer et échanger nous paraissent les clés nécessaires à l'adhésion la plus large possible à ces projets d'envergure. Séances d'information publiques, articles dans le Régional et le Savignolan, sont des moyens disponibles.*
- *La Commission de gestion souhaiterait que la Municipalité présente à la population une synthèse des remarques et commentaires provenant de l'exposition du « Village Centre » ; ceux-ci étant répertoriés dans le rapport de gestion 2021 au point 4.1.3.1 de la Municipalité.*
- *Au vu des constats d'excès de vitesse sur plusieurs tronçons de la commune, la Commission de gestion réitère son souhait de l'année 2020 ; serait-il envisageable d'augmenter le nombre de radars « éducatifs » sur les entrées/sorties principales traversant Savigny, Mollie-Margot et la Claire-aux-Moines afin de continuer dans l'optique de sécurisation et prévention routière constatée par la pose de tels radars sur la Route d'Oron (direction Forel).*
- *La Commission de gestion réitère encore une fois son souhait que la Municipalité profite de toutes opportunités lors des travaux à exécuter afin d'améliorer la mise en séparatif des eaux usées et eaux claires.*
- *En raison de la multiplicité des besoins de stationnement et des divers projets en cours, il apparaît nécessaire pour la Commission de gestion que le « scénario de politique de stationnement » à venir, tel qu'annoncé dans la mise à l'enquête du parking Nord de 2021, soit réalisé. Un tel concept de stationnement à Savigny permettrait de définir une meilleure répartition des places de parc (pendulaires, durée limitée pour les commerces ; résidents).*
- *Afin de rendre le plan de classement des arbres plus visible pour les propriétaires concernés, ainsi que pour la population intéressée, la Commission de gestion suggère de rendre accessible ce document via le site internet de la commune.*

M. le Conseiller Fabrice Portmann souligne que la Commission de gestion remercie la Municipalité et son équipe pour son ouverture et sa disponibilité et tout particulièrement Mme la Secrétaire municipale Isabelle Schori et ses collègues pour leur efficacité et leur appui.

Il termine en indiquant que la Commission de gestion remercie également ses collègues de la Commission des finances pour leurs échanges lors de leur séance commune.

Conclusions :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, la Commission de gestion pour l'année 2021 souhaite que la Municipalité prenne en considération les vœux et observations du présent rapport et :

- *Vu le rapport de gestion 2021 de la Municipalité,*
- *Vu nos diverses investigations,*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

Propose, à l'unanimité, d'approuver la gestion de la Municipalité et de lui donner décharge de sa gestion pour l'année 2021.

M. le Président Stéphane Kay remercie la Commission de gestion pour son travail et M. le rapporteur Fabrice Portmann pour la lecture des vœux de la Commission de gestion, lesquels lui tiennent à cœur.

Il ouvre la discussion sur le rapport de gestion avec ses annexes, lequel est examiné chapitre par chapitre, annexes comprises et en parallèle avec le rapport de la Commission de gestion, avant une discussion générale.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Pages 12 à 35 – Annexe n° 1

Intervention de M. le Conseiller André Mennet

Page 18 – Chapitre 1.3 – Municipalité

M. le Conseiller André Mennet rappelle le changement de législature en milieu d'année. Il s'étonne que les deux Municipaux sortants ne soient pas mentionnés dans ce rapport et en demande la raison.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie M. le Conseiller André Mennet pour cette remarque. Il y aurait effectivement eu lieu de les mentionner.

Intervention de Mme la Conseillère Josée Martin

Page 16

Mme la Conseillère Josée Martin relève l'introduction du nouveau **chapitre 1.2.6.2** présentant les initiatives déposées par des Conseillers communaux. Elle remercie chaleureusement la Municipalité d'avoir intégré ce point dans le rapport de gestion 2021, suite à une demande dans ce sens l'année dernière.

Intervention de M. le Conseiller Alain Perreten

Page 29 – Chapitre 1.7.8 – Centre sportif de Malley

M. le Conseiller Alain Perreten fait référence à l'adhésion de la commune de Savigny à cet important Centre sportif de Malley avec les conditions financières qui allaient en découler.

Les informations relatées dans le rapport de gestion 2021 indiquent que la Municipalité suit l'évolution financière de ce Centre sportif tout en rappelant que les trois communes principales doivent prendre en charge une grande partie des excédents de charges.

Il demande à la Municipalité la suite concernant les perspectives financières de l'évolution de ce centre, étant entendu qu'il est maintenant pleinement actif, avec toutes ses installations aux alentours, piscine comprise.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond que le Centre sportif de Malley n'est pas encore totalement en fonction dans la mesure où la piscine n'est pas ouverte. Elle devrait cependant l'être bientôt.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny précise qu'un plafond avait été fixé dans la convention initiale. En principe, ce plafond pour les communes autres que Lausanne, Prilly et Renens, ne devait pas être dépassé. En raison du fort déficit, également durant la période COVID, il s'avère que ce plafond a d'ores et déjà été atteint, raison pour laquelle il a été admis que le financement de ce plafond serait accéléré, c'est-à-dire indexé par rapport à la valeur du point d'impôt de chaque commune et au nombre d'habitants. Quelques variations, soit des hausses, sont possibles mais elles restent raisonnables.

2. FINANCES – Pages 36 & 37

La parole n'est pas demandée.

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS – Pages 38 à 50 – Annexe n° 2

Intervention de M. le Conseiller Alain Perreten

Page 38 – Chapitre 3.1.2 – Plan de gestion des forêts communales 2020-2031

M. le Conseiller Alain Perreten se réfère au rapport de la Municipalité qui parle d'une période de validité du plan de gestion des forêts communales de 2020 à 2031, validé par les propriétaires et devant encore être approuvé par le Département.

La page 9 du rapport de gestion indique que Savigny peut espérer pouvoir disposer de la révision de ce plan en 2023. M. le Conseiller Alain Perreten demande s'il s'agit du même plan.

Réponse de M. le Municipal Christian Aeschlimann

M. le Municipal Christian Aeschlimann répond qu'il ne s'agit pas du même plan.

En 2023 devrait être réalisé le classement des arbres. La raison du retard est que la loi n'est pas encore sortie à ce jour.

Quant au plan de gestion des forêts communales, M. le Municipal Christian Aeschlimann explique que ce dernier n'avait pas encore été approuvé formellement lors de l'impression du rapport de gestion 2021.

Intervention de M. le Conseiller André Mennet**Page 38 – Chapitre 3.1.2 – Plan de gestion des forêts communales 2020-2031**

M. le Conseiller André Mennet revient sur le dernier paragraphe du chapitre 3.1.2 ainsi que sur la page 9 du rapport de la Commission de gestion.

En comparaison au rapport de gestion 2020, il indique qu'il s'agit de la même illustration et en déduit donc qu'il n'y a pas de développement des forêts.

Puis M. le Conseiller André Mennet s'étonne que le plan de gestion va pouvoir être validé pour les années 2020 à 2031 car « quelque chose ne colle pas » entre les rapports de l'année dernière et cette année.

Il attire l'attention sur le fait que c'est la date de validation par le Conseil d'Etat qui fera office de départ. Selon sa propre expérience avec la zone sèche de Lavaux, cette manière de valider lui avait procuré un retard d'une année.

M. le Conseiller André Mennet termine en demandant à la Municipalité l'avancée du dossier.

Réponse de M. le Municipal Christian Aeschlimann

M. le Municipal Christian Aeschlimann souligne l'importance du point évoqué.

De manière récurrente, le Canton est en retard dans ses dossiers. La Municipalité peut cependant aller de l'avant en consultant l'inspecteur forestier mais attend toujours la signature du Canton, laquelle peut s'avérer plus lente que prévue.

Dans les faits, M. le Municipal Christian Aeschlimann confirme que la commune a effectivement besoin de ce plan.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour**Page 45 – Chapitre 3.2.7 – Étude énergétique**

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour a lu avec grand intérêt ce chapitre. Depuis pas mal de temps déjà, lorsqu'il passe devant le Complexe scolaire, le Forum et l'Agora, il se dit se trouver devant un magnifique projet de transition énergétique, lequel pourrait devenir emblématique pour la commune.

Il s'agirait d'un regroupement de consommation propre entre ces différents bâtiments, avec des travaux d'assainissement, d'installations photovoltaïques et remplacement des chauffages par exemple.

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour estime que l'investissement serait certes très important. Les économies qui en résulteraient en terme de coûts énergétiques seraient par contre extrêmement significatifs, ceci d'autant plus avec la flambée des prix d'énergie annoncée.

Il aimerait comprendre la conclusion de ce chapitre.

« Au début de l'année 2022, le canton ne s'était pas encore déterminé sur notre demande de subvention pour ce volet d'étude. »

Pour terminer, il demande le montant en jeu ainsi que la date à laquelle cette réponse devrait être apportée. En effet, il pense qu'il ne faut pas trop tarder avec ce type de projets de transition énergétique car ils seront de plus en plus difficile à réaliser dans le futur, avec des problèmes de main d'œuvre, de pénurie de matériaux, etc.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux remercie M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour pour sa question. Il avait prévu d'en parler en fin de séance mais développe volontiers cet objet maintenant en ce qui concerne le chauffage.

M. le Municipal Daniel Métraux a rencontré le Bureau chargé de l'étude en cours cet après-midi. Il présentera le rapport sur ces bâtiments à ses collègues de la Municipalité.

À noter que ce rapport contient également l'Ancien Collège, le Pavillon ainsi que l'église qui dispose d'un chauffage à distance actuellement.

M. le Municipal Daniel Métraux informe que l'étude sur la faisabilité par le Bureau mandaté a coûté CHF 27'000.00.

Depuis l'impression du rapport de gestion, la commune a reçu le retour du canton quant aux subventions. Il s'agit de 60% de subventions touchées, soit CHF 16'200.00.

Une étude plus approfondie devra être menée quant au montant exact des travaux. L'estimation à ce stade pour les bâtiments du Complexe scolaire, le Forum et l'Agora est d'environ quatre millions pour le chauffage exclusivement, soit sans l'enveloppe énergétique.

4. TRAVAUX PUBLICS / ENVIRONNEMENT / URBANISME – Pages 51 à 77

La parole n'est pas demandée.

5. FORMATION / JEUNESSE / CULTURE / ÉGLISE – Pages 78 à 82 – Annexe n° 3

La parole n'est pas demandée.

6. POLICE / DÉFENSE INCENDIE / PROTECTION CIVILE – Pages 83 à 92

Intervention de M. le Conseiller André Mennet

Page 83 – Chapitre 6.1 – Police

Page 89 – Chapitre 6.2 – SDIS Cœur de Lavaux

M. le Conseiller André Mennet revient sur sa question de savoir pourquoi le rapport de gestion ne parlait pas des anciens municipaux ayant démissionné en cours d'année pour s'étonner du seul sujet qui revient à chaque discussion le *climat*.

Il rappelle que, dans le district, la société de défense anti-grêle de Lavaux existe, avec deux tireurs de fusées, M. Pierre-André Dufey et lui-même. Il constate que, malheureusement, le rapport de gestion ne contient aucune information à ce sujet. Il sait pourtant que M. l'ancien Municipal Gilbert Regamey avait pris part à la dernière séance en juin de l'année dernière, soit dans ses derniers jours de règne.

M. le Conseiller André Mennet est conscient que ce dossier est géré entièrement par M. le Député Jean-Rémy Chevalley mais il estime que des informations devraient être transmises. En effet, M. le Conseiller André Mennet craint les importants orages annoncés le lendemain du Conseil car il ne sait pas ce qu'il devra entreprendre.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux informe qu'il a repris le dossier de la protection contre la grêle. Aujourd'hui, les anciennes fusées n'étant plus autorisées, une nouvelle solution doit être trouvée.

Le système avec ballons a été étudié mais il coûte trop cher. C'est la raison pour laquelle des contacts ont été noués en Suisse alémanique pour des nouvelles fusées. En effet, un accord avec les suisses-allemands, tirant beaucoup plus de fusées, permettrait de pouvoir bénéficier d'un tarif préférentiel.

M. le Municipal Daniel Métraux souligne que les personnes concernées par le tir de fusées seront averties tout prochainement. Il est bien conscient de l'enjeu, donne raison à M. le Conseiller André Mennet au sujet de ses craintes, mais relève qu'il n'est pas aisé de trouver une solution.

Intervention de M. le Conseiller André Mennet

M. le Conseiller André Mennet répond connaître le système des fusées tirées par des ballons, celui-ci lui ayant été expliqué à Grandvaux. Il estime cependant qu'une étude d'une année pour un nouveau système est trop longue et rappelle ses craintes concernant les orages de grêle annoncés pour le lendemain.

Intervention de M. le Conseiller Alain Perreten

Page 88 – Chapitre 6.1.2.1 – Interventions à Savigny

M. le Conseiller Alain Perreten demande en quoi consistent les « Patrouilles pédestres préventives » mentionnées sur le rapport de gestion.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat répond qu'il s'agit de patrouilles lesquelles sont censées patrouiller à pied sur le territoire, ce qui est rarement le cas. La Municipalité a réitéré sa demande afin que ces patrouilles pédestres soient effectives, notamment dans le périmètre du Complexe scolaire, lieu de quelques soucis.

7. AFFAIRES SOCIALES – Pages 93 à 96

La parole n'est pas demandée.

8. SERVICE DES EAUX – Pages 97 à 105 – Annexes n° 4 & 5Intervention de M. le Conseiller André Mennet**Page 105 – Chapitre 8.1.7.2 – Réservoir des Planches**

M. le Conseiller André Mennet rappelle que le Conseil communal avait voté un crédit pour la réfection du Réservoir des Planches. Il conteste, tel qu'il l'avait déjà fait en s'opposant avec un rapport de minorité, que les travaux réalisés ne seront pas tels que votés, de surcroît sans que le Conseil ni la Commission n'en soient avisés.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat rappelle que le dossier a été retenu par le Canton, lequel a demandé quelques modifications. Celles-ci sont à bout touchant dans la mesure où l'ECA a donné son aval. Reste par conséquent à recevoir le retour du Canton pour la modification de ce réservoir.

M. le Municipal Jean-Claude Rochat a prévu de présenter les documents en sa possession en fin de séance, sous Divers, à savoir le projet initial du préavis avec les modifications qui y ont été apportées.

Intervention de M. le Conseiller André Mennet

M. le Conseiller André Mennet estime qu'après la présentation d'un projet, celui-ci ne peut plus être modifié ni reporté d'une année. Pour lui, il n'est par conséquent pas validé.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat explique que lors de la présentation du préavis, le dossier n'avait pas encore passé par tous les services du Canton. Une approbation verbale avait été donnée par le mandataire chargé du dossier, ce qui avait permis l'élaboration du préavis.

Toutefois, en passant dans les différents services du Canton, des modifications ont été demandées, avec des propositions à soumettre, entre autres celle de la mise en place de traitements UV.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Stéphane Kay ouvre la discussion générale au sujet du rapport de gestion 2021.

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

Pages vertes – Annexe n° 2 – Chapitre 2 – Exploitation des bois

M. le Conseiller Marc Cornut relève les 1'029 m³ de bois de service sur le rapport de gestion 2021 et constate une augmentation, de son point de vue du fait qu'il s'agit de beaux bois.

En déchetage, le feuillus et le résineux totalisent 324 m³.

Quant à l'entreprise Métraux, elle a travaillé 237 m³. M. le Conseiller Marc Cornut souhaite savoir si ces mètres cubes doivent être comptabilisés en déchetage ou en bois de service. Il souligne l'importance de connaître la totalité du déchetage car il rappelle que ce dernier est une énergie importante et renouvelable.

Réponse de M. le Municipal Christian Aeschlimann

M. le Municipal Christian Aeschlimann explique que les 237 m³ de bois sont répartis en 10% de bois de service et 90% de déchetage. Il relève également la remarque mentionnée dans le rapport de gestion, au point 2.4.

« Ce volume est comptabilisé dans le point produit, mais il ne rentre pas dans les recettes de la commune étant donné que c'est un contrat bois contre travail. »

Intervention de M. le Conseiller André Mennet

Page 47 – Chapitre 3.2.11 – Hôtel-restaurant des Alpes

M. le Conseiller André Mennet cite le rapport de gestion.

« L'établissement a donc été vendu à des privés qui ont entrepris des travaux avec l'autorisation de la commune ; au début de l'année 2022, ceux-ci n'étaient pas terminés. »

M. le Conseiller André Mennet demande des explications quant aux transformations effectuées. Selon lui, le fait d'enlever une porte d'entrée et une grosse fenêtre ne relève pas seulement de transformations intérieures. De plus, il n'a pas eu connaissance d'une parution dans la FAO.

Réponse de M. le Municipal Christian Aeschlimann

M. le Municipal Christian Aeschlimann explique que les transformations qui ont permis une mise à niveau de l'ensemble de l'hôtel-restaurant, l'installation des toilettes à l'intérieur et l'aménagement de la terrasse ont nécessité une autorisation.

Il confirme qu'aucune annonce n'a paru dans la FAO dans la mesure où il s'agissait dans ce cas d'une annonce de travaux.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Stéphane Kay relève que l'assemblée a entendu le rapporteur de la Commission de gestion et parcouru le rapport de gestion 2021 de la Municipalité.

Il donne lecture des conclusions du préavis 01/2022, page 106.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le rapport de gestion ;*
- *Ouï le rapport de la Commission de gestion ;*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;*

DÉCIDE :

- *De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2021.*

M. le Président Stéphane Kay soumet ce préavis au vote.

Il est accepté à l'unanimité, moins deux abstentions.

8. PRÉAVIS 02/2022 – RAPPORT DES COMPTES 2021

M. le Président Stéphane Kay indique que le préavis 02/2022 ainsi que le rapport de la Commission des finances ont été adressés à toutes les Conseillères et tous les Conseillers.

Il invite le rapporteur M. le Conseiller Alain Perreten à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport et à commenter, si besoin, les travaux de la Commission.

Conclusions :

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité par les membres de la Commission des finances. Celle-ci propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers :

- *D'accepter les comptes et le bilan de la Bourse communale et d'en donner décharge à la Municipalité et au Boursier communal.*

M. le Président Stéphane Kay remercie la Commission des finances et son rapporteur pour leurs travaux.

M. le Boursier Bertrand Pasche est invité à rejoindre la table de la Municipalité.

M. le Président Stéphane Kay indique que le rapport des comptes 2021 sera examiné chapitre par chapitre et ouvre la discussion.

1. Exercice 2021 – Page 4

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller Marc Cornut se dit fâché d'assister à ce que le Canton retourne plus de CHF 900'000.00 de péréquation. Il ne comprend pas sa manière de procéder, à savoir réclamer un montant pour la péréquation, le social, ou autres, puis rendre ultérieurement un solde. Il insiste sur une situation qu'il juge détestable en raison du fait que cet argent n'avait pas pu être utilisé à l'époque.

À ce montant s'ajoutent les bons résultats finaux de plus de CHF 550'000.00.

M. le Conseiller Marc Cornut relève que si l'hôtel-restaurant des Alpes avait été acheté, celui-ci serait aujourd'hui payé. Il revient sur les faux arguments évoqués pour le non-rachat de cet établissement, tels qu'une augmentation des impôts ou que Savigny allait se retrouver dans les chiffres rouges.

Il développe en ajoutant qu'avec l'hôtel-restaurant des Alpes en possession de la commune, ce seraient CHF 8'000.00 par mois, soit CHF 96'000.00 par année qui tomberaient dans la caisse communale.

De plus, l'hôtel-restaurant des Alpes ferait partie du patrimoine, serait immortel et pour l'éternité dans la commune.

Ainsi, M. le Conseiller Marc Cornut est d'avis qu'à l'avenir, les opposants à un tel achat devront réfléchir à deux fois avant de le refuser.

Il partage ses regrets, ceci d'autant plus qu'il constate que les investissements au sein de la commune ne manquent pas : structures communales, place de sport, futur trottoir, pour quatre millions, et ironise que ces investissements-là ne vont rien rapporter, si ce n'est leur entretien annuel.

M. le Conseiller Marc Cornut termine son *coup de gueule* en disant :
« Nous, on passe ; le monde change, mais la commune ne change pas. »

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie M. le Conseiller Marc Cornut pour son *coup de gueule* en indiquant que la Municipalité a tourné la page sur ce sujet.

2. Concepts de résultats – Pages 5 à 8

La parole n'est pas demandée.

3. Charges de fonctionnement – Pages 9 à 12

La parole n'est pas demandée.

4. Revenus de fonctionnement – Pages 13 à 15

La parole n'est pas demandée.

5. Comptes 2021 (pages bleu clair) – Page 16

1. Administration générale – Pages 1-4

La parole n'est pas demandée.

2. Finances – Pages 4-5

La parole n'est pas demandée.

3. Domaines et bâtiments – Pages 5-10

Intervention de M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher

Compte 353 – Chiffre 4271.10 – Produits des loyers ASIJ

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher explique son rapide calcul :
Dans les comptes de l'ASIJ, une classe coûte très exactement CHF 83'366.00.
Amortissement déduit, le montant tombe à CHF 67'000.00.

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher estime que la manière de calculer peut être discutée. Cependant, à Savigny, en facturant CHF 632'000.00, le coût de la classe est de CHF 45'000.00. Il est par conséquent d'avis que le prix devrait être réadapté ou rediscuté lors du budget.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny confirme qu'il existe effectivement différentes manières de calculer en tenant compte de la valeur vénale, l'ancienneté du bâtiment, classe nouvelle, petits collèges ou autres éléments.

Même si elle donne raison à M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher de relever ce point, elle ne partage pas pour autant sa manière de calculer le coût d'une classe.

Mais Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny indique prendre en compte avec intérêt la remarque de M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher car il sera important de réévaluer le loyer, comme pour l'évaluation du m² à l'époque pour la facturation à l'ASIJ par rapport à la valeur des bâtiments.

Il faudra réintégrer les installations sportives une fois qu'elles seront terminées, car il s'agit d'une plus-value par rapport à l'ensemble.

Le montant des loyers ainsi reconsidéré sera soumis à l'ASIJ.

4. Travaux – Pages 10-14

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

Compte 45 – Traitement des déchets – Page 12

M. le Conseiller Marc Cornut informe ne pas être intervenu sur la gestion mais trouve important de le faire sur les comptes, dans la mesure où ces derniers sont favorables et même bénéficiaires.

Membre de la Commission de gestion, M. le Conseiller Marc Cornut évoque la visite du magnifique nouveau hangar de la commune, loué sur environ 1/3 de sa surface.

À sa grande surprise, il était question d'une séparation manquante au milieu, entre le locataire et la commune. Or, il lui semble que la construction de ce hangar était destinée à y ranger les pare-neige, la hauteur s'y prêtant d'ailleurs.

Selon les informations reçues, l'ECA a refusé le rangement des pare-neige pour cause d'inflammabilité.

M. le Conseiller Marc Cornut trouve cette information étrange en indiquant que c'est comme si *on interdisait aux paysans de mettre du foin dans leurs granges*.

Lors de cette visite, la réponse de Mme la Municipale Nicole Félix à ce sujet ne lui a pas donné grande satisfaction.

Quant à la déchetterie et malgré le fait qu'il se trouve mal placé pour intervenir étant donné que son fils y travaille, M. le Conseiller Marc Cornut souligne le travail considérable effectué dans le tri des déchets et la surveillance des personnes venant les déposer.

À toutes fins utiles, il rappelle que deux bennes séparées accueillent le papier et le carton. Au niveau de la ferraille, le tri est également conséquent : cuivre, laiton, inox, etc. avec en supplément la séparation de la ferraille sur les objets.

Dans les détails, le fait de trier de manière minutieuse les déchets se retrouve favorablement dans les comptes. Pour exemple, M. le Conseiller Marc Cornut invoque le revenu de la ferraille de près de CHF 60'000.00.

Au vu de ce qui précède, il adresse sa proposition à la Municipalité d'engager une personne supplémentaire à 30% ou 50%, ceci afin de garantir encore un meilleur travail de tri.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix remercie M. le Conseiller Marc Cornut pour son intervention.

En ce qui concerne le hangar, il est vrai qu'en cas de souhait de stocker les pare-neige, la classification de la qualité aux normes incendie est à revoir.

Il s'agit d'un problème technique et administratif au niveau de l'ECA qui va être réglé.

La Municipalité n'estimant pas judicieux de stocker les pare-neige dans le hangar et faute de place, ils sont stockés à l'ancienne STEP à la Claie-aux-Moines.

Mme la Municipale Nicole Félix explique que beaucoup d'autres choses sont à stocker dans ce hangar, soit tout le matériel qui se trouvait au rural, les décorations de Noël, les engrais, les réserves de matériel de signalisation ou encore les tubes pour les canalisations dans les routes, par exemple.

En ce qui concerne la déchetterie, la Municipalité est tout à fait consciente du précieux travail effectué par le fils de M. le Conseiller Marc Cornut, M. Joris Cornut. Il est apprécié de toute la population, prend son travail à cœur et ramasse les déchets mal triés dans les bennes.

Mme la Municipale Nicole Félix détaille les déchets triés par M. Joris Cornut, en moyenne :

- 9h par semaine de conditionnement pour les déchets courants,
- entre 1h30 et 4h par semaine pour les matériaux non ferreux en fonction de la charge et du passage des citoyens à la déchetterie,
- 45 min. deux fois par semaine pour le coin dit *troc* car les gens déposent beaucoup mais prennent peu. De ce fait, M. Joris Cornut est obligé de trier et, malheureusement, de mettre aux bennes ce qui n'a pas été pris.

Mme la Municipale Nicole Félix confirme que les matériaux rapportent cette année près de CHF 60'000.00, que le travail de M. Joris Cornut est très apprécié mais informe que, pour l'instant, aucune augmentation de poste n'est prévue.

Intervention de M. le Conseiller André Mennet

M. le Conseiller André Mennet revient sur l'intervention de Mme la Municipale Nicole Félix au sujet du hangar.

Il ne comprend pas pourquoi la moitié du hangar a été loué si rapidement à une tierce personne, preuve en est du manque de place à l'heure actuelle.

En ce qui concerne le stockage des engrais, il pense qu'il s'agit en fait de sel et rappelle qu'avec des machines neuves, entreposer du sel n'est pas la meilleure solution. Une mauvaise expérience dans ce genre avait d'ores et déjà été faite au garage Métraux avec le bus scolaire.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix rassure M. le Conseiller André Mennet en l'informant que le sel est stocké à la Pâle uniquement. En effet, il est connu que le sel est corrosif pour les véhicules.

Quant aux engrais, il s'agit d'engrais pour les jardins.

5. Instruction publique et cultes – Pages 14-15

La parole n'est pas demandée.

6. Police – Pages 15-16

La parole n'est pas demandée.

7. Sécurité sociale – Pages 16-17

La parole n'est pas demandée.

8. Services industriels – Pages 17-18

La parole n'est pas demandée.

6. Récapitulation comptes de fonctionnement 2021 (pages vertes) – Page 17

La parole n'est pas demandée.

7. Charges et revenus par nature (pages jaunes) – Page 18

La parole n'est pas demandée.

8. Détail des comptes 39-49 (pages blanches) – Page 19

La parole n'est pas demandée.

9. Bilan au 31 décembre 2021 (pages vertes) – Page 20

La parole n'est pas demandée.

10. Bilans comparés 2021 – 2020 (pages vertes) – Page 21

La parole n'est pas demandée.

11. Tableau des investissements (pages roses) – Page 22

La parole n'est pas demandée.

12. Conclusions sur le contrôle des comptes – Page 23

La parole n'est pas demandée.

13. Annexe n° 1 : Liste des immeubles et terrains (pages blanches)

La parole n'est pas demandée.

14. Annexe n° 2 : Relevé des titres, listes des collaborations intercommunales et engagements hors bilan (pages brunes)

La parole n'est pas demandée.

15. Annexe n° 3 : Graphiques et ratios de financement 2021 (pages blanches)

La parole n'est pas demandée.

Tous les chapitres du rapport ayant été passés en revue, M. le Président Stéphane Kay ouvre la discussion générale sur le rapport des comptes 2021.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président Stéphane Kay donne lecture des conclusions du rapport, page 24.

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le préavis municipal n° 02/2022 du 25 mars 2022 ;*
- *Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

DÉCIDE :

- 1.** *D'adopter les comptes 2021, tels que présentés.*
- 2.** *De charger la Municipalité de le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation.*

M. le Président Stéphane Kay soumet cet objet au vote.

Il est accepté à l'unanimité, moins deux abstentions.

M. le Boursier Bertrand Pasche reprend place dans le public.

9. PRÉAVIS 04/2022 – CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES AU BUDGET 2022

M. le Président Stéphane Kay invite le rapporteur M. le Conseiller Alain Perreten à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Conclusions :

Considérant ce qui précède, la Commission des finances préavise favorablement.

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres de la Commission des finances. La Commission des finances vous propose ainsi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- *D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 117'720.00 au budget 2022.*

M. le Président Stéphane Kay remercie la Commission des finances et son rapporteur pour leurs travaux et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président Stéphane Kay donne lecture des conclusions.

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le préavis municipal n° 04/2022 du 6 mai 2022 ;*
- *Ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

DÉCIDE :

D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 117'720.00 (cent dix-sept mille sept cent vingt francs) pour couvrir les dépenses supplémentaires au budget 2022.

M. le Président Stéphane Kay soumet le préavis 04/2022 au vote.
Il est accepté à l'unanimité, moins une abstention.

10. PROJET RÉDIGÉ DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL (RC) DU BUREAU : ARTICLE 57 RC – DÉLAI POUR LE DÉPÔT DU RAPPORT

M. le Président Stéphane Kay demande à Mme la Secrétaire du Conseil la diffusion de l'article 57 RC au beamer.

Il explique que cette modification de règlement viendrait à remplacer le délai actuel de sept jours. En effet, à plusieurs reprises, le Bureau a reçu des remarques, souvent sur un ton exacerbé, sur l'envoi des rapports des Commissions ad hoc, à savoir qu'avec ce délai de sept jours, les Conseillères et Conseillers le recevaient trop tard pour en prendre connaissance avant leur Stamm.

Après un débat de cette problématique au sein du Bureau, M. le Président Stéphane Kay prend le relais pour proposer ce projet de modification du Règlement du Conseil communal.

Il ouvre la discussion au sujet de sa recevabilité.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président Stéphane Kay soumet cet objet au vote.

La recevabilité est acceptée à la majorité des voix, une voix contre et une abstention.

M. le Président Stéphane Kay passe à la suite de la proposition, selon l'article 75 du Règlement du Conseil communal.

Il relève que force est de constater qu'aujourd'hui déjà, le délai de dix jours est respecté dans la plupart des cas par les rapporteurs des Commissions. Par contre, une séance tardive de la Commission avec la Municipalité influe sur la date de remise du rapport.

Au moyen d'une illustration, M. le Président Stéphane Kay explique l'agenda.

- La semaine 0 correspond à la séance de la Municipalité.
- Le Bureau se réunit le mercredi de la semaine 1.
- L'envoi des convocations s'effectue en semaine 2.
- L'envoi des rapports est fixé en semaine 6.

Si la séance avec le Municipal en charge du dossier est fixée en semaine 5, il devient difficile de respecter le délai d'envoi des rapports en semaine 6. L'idéal serait que la séance avec la Municipalité puisse s'organiser en semaine 3 déjà.

M. le Président Stéphane Kay demande à Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny de bien vouloir s'exprimer sur ce sujet.

Intervention de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny revient en premier lieu sur la manière antérieure de procéder. À l'époque en effet, le Conseil communal s'était opposé à l'introduction d'une date de séance.

Aujourd'hui, la procédure a évolué puisque la Municipalité propose une date à laquelle le Municipal en charge du dossier est disponible pour rencontrer la Commission.

Afin de gagner du temps, elle suggère d'en informer de suite par courriel le Président de la Commission ainsi que les membres de la Commission désignés par le Bureau du Conseil, un envoi postal n'étant pas nécessaire. Elle ajoute qu'il est tout de même assez rare qu'une séance pour un préavis soit fixée en semaine 5 et se demande si le fait d'ajouter trois jours à ce délai en modifiant le Règlement du Conseil communal apporte vraiment une plus-value.

Dans les faits, ces trois jours supplémentaires indiquent que le rapport parviendrait au Bureau le jeudi, l'envoi devant être impérativement fait le vendredi pour une réception éventuelle durant le week-end, voire le lundi. Pour les Stamm ayant lieu le lundi, la Conseillère ou le Conseiller ayant fait partie de la Commission pourrait transmettre les explications nécessaires.

En résumé, Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny pense qu'il s'agit plutôt d'un problème de transmission d'informations auprès des commissaires. En les informant le plus vite possible, les travaux pourraient s'effectuer de manière plus sereine. La Municipalité n'est donc pas favorable à ce changement de Règlement du Conseil communal.

M. le Président Stéphane Kay donne la parole à l'assemblée, en particulier aux Conseillères et Conseillers demandeurs de la modification du délai de sept en dix jours.

Intervention de M. le Conseiller Bernard Pouly

M. le Conseiller Bernard Pouly partage l'avis de la Municipalité. Il n'est pas persuadé que le fait d'augmenter le délai de trois jours soit très utile. De plus, ce changement engendrerait probablement d'autres soucis de planning pour la Municipalité.

En cas d'acceptation de la modification de ce délai de trois jours pour le retour des rapports, la procédure impose un renvoi à la Municipalité, laquelle rédige un préavis pour la modification du Règlement du Conseil communal. Le Bureau doit ensuite nommer une Commission composée de cinq membres.

Pas convaincu d'être gagnant dans cette opération, M. le Conseiller Bernard Pouly pense qu'un effort de la part des Conseillères et Conseillers doit être réalisé.

Il rappelle que la possibilité de distribuer les rapports des Commissions à l'entrée de la salle du Conseil communal existe si, par hasard, la Municipalité devait présenter un préavis hyper urgent.

Dans ce cas, le délai de sept jours n'est pas respecté et le préavis est lu sur place.

Par ailleurs, les membres des partis ayant pris part à la Commission peuvent déjà donner les conclusions discutées en Commission lors des Stamm.

En résumé, M. le Conseiller Bernard Pouly n'est pas favorable à poursuivre la modification du Règlement du Conseil communal de sept à dix jours.

Intervention de Mme la Conseillère Josée Martin

Mme la Conseillère Josée Martin partage l'avis que ce sujet concerne également les Commissions. En effet, elle a participé à deux ou trois Commissions jusqu'ici pour lesquelles les dates de la Municipalité étaient bien placées, soit en semaine 3 ou début de semaine 4.

Lorsque le délai est fixé au lundi sept jours avant le Conseil, le Président ou le rapporteur de la Commission ne vont pas forcément le déposer plus tôt.

Si le Conseil considère qu'une modification du Règlement du Conseil communal est trop lourde, alors Mme la Conseillère Josée Martin relève que le Bureau a la possibilité de transmettre ses recommandations aux Présidents des Commissions afin que le rapport soit livré dix jours avant, en rappelant la logistique du Bureau : envoi du rapport dans les temps afin que les Conseillères et Conseillers disposent des documents le vendredi déjà, ceci afin d'avoir le temps nécessaire pour la préparation du dossier avant le Stamm du lundi. En cas de problème, le Président de la Commission peut prendre contact avec le Bureau pour expliquer un éventuel retard dans le dépôt du rapport.

En effet, comme l'a relevé M. le Conseiller Bernard Pouly et en cas d'urgence, le rapport peut être délivré le jour même du Conseil.

Mme la Conseillère Josée Martin termine en indiquant que, sur le fond, elle soutient l'idée mais que, sur la forme, elle laisse le Conseil délibérer.

Intervention de M. le Président Stéphane Kay

M. le Président Stéphane Kay reprend la parole en indiquant qu'il se trouve dans une situation ambiguë en tant que Président du Conseil ne souhaitant pas donner son avis. Cependant, le Bureau lui ayant demandé de relayer ce projet, il tient à en préciser les contraintes et le cadre une nouvelle fois.

Comme l'a rappelé Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny, beaucoup de choses ne sont pas écrites. Les Municipaux peuvent fixer leur séance à partir de la semaine 3 car il est d'usage de donner une semaine de délai après la convocation. S'ils la fixent en semaine 5, il est plus difficile de relayer le rapport à temps.

M. le Président Stéphane Kay rejoint également M. le Conseiller Bernard Pouly quand il invoque le fait de ne pas pouvoir donner des injonctions à la Municipalité, le seul point à clarifier étant de fixer le délai de dépôt du rapport.

M. le Président Stéphane Kay repasse la parole à l'assemblée pour toute Conseillère ou tout Conseiller qui souhaite encore s'exprimer.

Intervention de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix relève que M. le Président Stéphane Kay insiste sur les séances fixées en semaine 5. Sans vouloir le heurter, elle souligne qu'en 19 ans de Conseil et une année à la Municipalité, elle n'a jamais connu de séance fixée en semaine 5, en raison justement du délai de sept jours. Les séances avec le Municipal chargé du dossier sont fixées en semaine 3 ou 4.

En tant que Municipale, elle informe que durant certaines semaines, par exemple en juin ou novembre, chaque soir est réservé pour une séance. Elle n'a participé qu'à une seule Commission, celle du trottoir des Miguettes. La séance a eu lieu en semaine 3, afin de laisser justement plus de temps à la Commission. Les autres Municipaux confirment ses dires.

M. le Président Stéphane Kay atteste qu'il s'agit en effet de la fin de la semaine 4, et non pas de la semaine 5, mais souligne que cela laisse seulement dix jours pour les travaux et le rapport de la Commission.

Intervention de Mme la Conseillère Maud Müller

Mme la Conseillère Maud Müller est d'accord sur le fond d'avoir trois jours supplémentaires pour la logistique du Bureau. Par contre, elle souligne que la procédure de changement du Règlement du Conseil communal est lourde.

Elle relève que les Présidents de la législature précédente avaient établi une procédure pour les Présidents des Commissions ad hoc. Ce document inofficiel contient des explications telles que :

- Comment prendre contact avec les différents membres de la Commission ;
- Quel est le déroulement d'une Commission ;
- Les contacts avec les Municipaux ;
- Un calendrier expliquant que le rapport doit être rendu sept jours avant le Conseil ;
- Une copie doit être envoyée à la Municipalité ;
- Le rapport doit parvenir au Bureau muni d'une signature.

Mme la Conseillère Maud Müller préconise de modifier cette procédure en y inscrivant le délai de dix jours discuté, plutôt que de procéder à un changement de règlement.

Ce document pourrait être transmis à toutes les Conseillères et tous les Conseillers lesquels deviendront peut-être Présidente ou Président d'une Commission ad hoc.

Intervention de Mme la Conseillère Josée Martin

Mme la Conseillère Josée Martin questionne le Bureau. Elle demande s'il entrera en matière pour améliorer le document dont parle Mme la Conseillère Maud Müller, à savoir la recommandation sur le délai pour le retour du rapport au Bureau, avec copie à la Municipalité.

Intervention de M. le Vice-Président Antoine Eichelberger

M. le Vice-Président Antoine Eichelberger confirme que l'idée est de faciliter le flux des informations, respectivement la transmission des rapports le plus rapidement possible.

Sans modification officielle du Règlement du Conseil communal, le Bureau ne pourra pas exiger que les rapports des Commissions soient rendus plus tôt. Il pourra par contre fortement le recommander, recommandation que les Présidents et rapporteurs des Commissions pourront suivre à bien plaisir.

La parole n'étant plus demandée, cet objet est soumis au vote.

Il est refusé par 38 voix contre, 7 voix pour et 8 abstentions.

11. ELECTIONS STATUTAIRES

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller Marc Cornut demande des explications au sujet des élections statutaires car il ne comprend pas la signification de :

« Par contre, l'attribution des partis sur les sept sièges et deux suppléants de la Commission de gestion n'est pas triviale. »

Réponse de M. le Président Stéphane Kay

M. le Président Stéphane Kay explique que le Bureau suggère des couleurs par rapport à la composition de la Commission de gestion pour ses sept membres. D'une année à l'autre, il n'est pas facile de déduire d'un tournus. Le Bureau adresse sa proposition aux chefs de groupes des partis qui décident ensuite des candidats à présenter.

Le but est d'arriver devant le Conseil avec des propositions claires débouchant sur un vote à l'unanimité plutôt que d'avoir deux personnes qui se présentent pour le poste de Président par exemple.

Si, pour le Bureau, le tournus est défini à l'avance, il ne l'est pas pour la Commission de gestion.

M. le Président Stéphane Kay donne lecture de l'article 13 du Règlement du Conseil communal.

Article 13 – Nomination du bureau (art. 10 et 23 LC)

¹ Le Conseil nomme dans son sein pour le 1^{er} juillet de chaque année :

- a) Un président*
- b) Un ou deux vice-présidents*
- c) Deux scrutateurs et deux suppléants*

Il souligne que les modes de nomination varient selon les postes à repourvoir et que, dans un deuxième temps, se tiendront les élections concernant la Commission de gestion.

a) Élection à la Présidence du Conseil

M. le Conseiller Peter Weier a l'honneur de proposer M. le Vice-Président Antoine Eichelberger à la Présidence du Conseil.

M. le Président Stéphane Kay fait référence à l'article 14 alinéa 3 du Règlement du Conseil communal.

Article 14 – Mode de nomination (art. 11 et 23 LC)

³ Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

M. Antoine Eichelberger est élu tacitement Président du Conseil communal pour une durée d'une année, sous les applaudissements de l'assemblée.

b) Élection à la première Vice-Présidence du Conseil

M. le Conseiller Boris Müller présente Mme la 2^{ème} Vice-Présidente Maud Müller à la première Vice-Présidence du Conseil.

M. le Président Stéphane Kay indique que le mode de nomination selon l'article 14 s'applique également. Mme Maud Müller est élue tacitement 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil communal, sous les applaudissements de l'assemblée.

c) Élection à la seconde Vice-Présidence du Conseil

M. le Conseiller Bernard Pouly présente M. le Conseiller Christian Feusi à la seconde Vice-Présidence du Conseil.

Sans autre proposition, M. le Président Stéphane Kay déclare que M. le Conseiller Christian Feusi est élu tacitement 2^{ème} Vice-Président du Conseil communal, sous les applaudissements de l'assemblée.

d) Élection des scrutateurs

M. le Conseiller Bernard Pouly présente Mme la Conseillère Ruth Guggiari comme scrutatrice.

M. le Conseiller Alain Perreten présente Mme la Conseillère Katia de la Baume comme scrutatrice.

M. le Président Stéphane Kay déclare que le nombre de candidats étant égal au nombre de postes à repourvoir, Mmes les Conseillères Ruth Guggiari et Katia de la Baume sont élues tacitement scrutatrices, sous les applaudissements de l'assemblée.

e) Élection des scrutateurs suppléants

M. le Conseiller Peter Weier présente M. le Conseiller Alain Zellweger comme scrutateur suppléant.

M. le Conseiller Bernard Pouly présente M. le Conseiller Guillaume Blanc comme scrutateur suppléant.

M. le Président Stéphane Kay déclare que le nombre de candidats étant égal au nombre de postes à repourvoir, MM. les Conseillers Alain Zellweger et Guillaume Blanc sont élus tacitement scrutateurs suppléants, sous les applaudissements de l'assemblée.

f) Élection des membres de la Commission de gestion

M. le Président Stéphane Kay stipule que la nomination de la Commission de gestion est définie à l'article 60 du Règlement du Conseil communal.

Article 60 – Nomination de la Commission de gestion (art. 40g alinéa 1 LC)

² La Commission de gestion est composée de sept membres et deux suppléants. Ils sont désignés pour une année.

Il explique que le mode de nomination est quelque peu différent, à savoir que lorsque le nombre de candidats est égal à celui des membres à désigner, la nomination a lieu à main levée.

M. le Conseiller Alain Perreten présente M. le Conseiller Vincent Fracheboud et Mme la Conseillère Madeleine Caboche.

M. le Conseiller Bernard Pouly présente Mme la Conseillère Moira Simanis, MM. les Conseillers Michel Libal et Eric Diserens.

M. le Conseiller Peter Weier présente Mme la Conseillère Josée Martin.

Mme la Conseillère Josée Martin présente M. le Conseiller Peter Weier.

Les 7 membres de la Commission de gestion sont élus à l'unanimité à main levée.

g) Élection des membres suppléants de la Commission de gestion

Mme la Conseillère Maud Müller propose M. le Conseiller André Mennet.

M. le Conseiller Alain Perreten propose Mme la Conseillère Maria del Carmen Décombaz.

Les membres suppléants de la Commission de gestion sont élus à l'unanimité, moins une abstention, à main levée.

h) Élection à la présidence de la Commission de gestion

M. le Conseiller Bernard Pouly propose Mme la Conseillère Moira Simanis.

Mme la Conseillère Moira Simani est élue Présidente de la Commission de gestion à l'unanimité, moins une abstention, à main levée.

La Commission de gestion formée est applaudie par l'assemblée.

12. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny n'a pas de communication à transmettre.

M. le Président Stéphane Kay passe la parole à M. le Municipal Daniel Métraux.

12.1 M. le Municipal Daniel Métraux

Réaménagement des installations sportives du Complexe scolaire

M. le Municipal Daniel Métraux informe que les travaux ont débuté le 7 juin 2022, selon le planning. En ce qui concerne la météo et sauf changement, elle n'est pas extraordinaire pour la nature mais favorable pour les travaux en cours à l'heure actuelle, ce qui engendre environ deux semaines d'avance sur le programme.

M. le Municipal Daniel Métraux souligne que les collaborateurs du chantier essaient de faire le maximum pour faire le moins de bruit possible par rapport aux écoles.

Énergie

M. le Municipal Daniel Métraux a répondu plus tôt dans la séance sur la question du chauffage. Il transmet à présent les informations quant aux enveloppes énergétiques des bâtiments.

La Municipalité a déposé sa demande de subventions pour le CECB Plus et reçu la confirmation de recevoir 50% de subventions.

Il porte à la connaissance de l'assemblée que le CECB Plus coûte CHF 3'000.00 par bâtiment.

Concours de rame du 13 août 2022 – Challenge intercommunal du district Lavaux-Oron

M. le Municipal Daniel Métraux termine son intervention sur un ton récréatif.

Comme chaque année au mois d'août, le Conseil communal participe au concours de rame du challenge intercommunal du district Lavaux-Oron.

Il cherche toujours huit rameurs volontaires et sympas. L'entraînement a lieu deux fois par semaine et celles et ceux qui ne souhaitent pas participer à ce concours sont invités à venir encourager les rameurs à Cully ce jour-là.

12.2 M. le Municipal Jean-Claude Rochat

Travaux sur la RC639 – Route du Jorat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat renseigne que, comme déjà annoncé, des travaux vont débuter sur la Route du Jorat, sortie Mollie-Margot direction chalet des Humbert. La date a été fixée au 4 juillet 2022. Cela implique le changement de certaines traversées au niveau des eaux usées et de l'eau potable.

En ce qui concerne l'eau potable, M. le Municipal Jean-Claude Rochat indique que les chiffrages sont en cours, avec une demande d'offre à l'entreprise adjudicatrice par le Canton. C'est la raison pour laquelle un préavis urgent sera probablement déposé ultérieurement.

Sensibilisation à économiser l'eau

M. le Municipal Jean-Claude Rochat indique qu'un avis sera prochainement émis sur l'utilisation de l'eau sur tout le territoire. En effet, en raison du manque de précipitations, 1'000 m³ d'eau par jour doivent être achetés à Lausanne car les ressources de Savigny se tarissent. Normalement, ce sont 1'200 à 1'400 m³ produits journallement.

Il souligne qu'il ne s'agit pas d'une interdiction mais d'une sensibilisation : éviter de laver les voitures, arroser les jardins au strict minimum, ne pas arroser les pelouses et ne pas remplir les piscines, par exemple. En effet, étant donné le potentiel d'eau à disposition sur Lausanne, une interdiction n'est pas possible. Il relève toutefois que l'eau achetée à Lausanne doit être payée.

Réservoir des Planches

M. le Municipal Jean-Claude Rochat transmet des informations au moyen du document *appareillage* affiché à l'écran. Celui-ci illustre le projet initial, soit un réservoir diminué en volume, l'injection dans le réservoir de l'Erbenaz ainsi que le réseau inférieur actuel.

Sur demande du Canton, ce projet a dû être modifié.

Tel que déjà expliqué, le Canton avait donné son aval verbalement afin qu'il soit possible d'avancer dans le préavis et le faire valider.

Avec la COVID, tous les dossiers ont pris du retard et, lors de l'inspection du projet, le Canton a demandé des ajustements.

Par rapport au projet initial, le réseau inférieur va être directement intégré dans le réseau supérieur, c'est-à-dire mis sous pression par le réservoir de l'Erbenaz.

Le réservoir des Planches basculera en STAP (station de pompage) ce qui signifie que les sources arriveront dans un réservoir tampon. Un certain niveau atteint, les pompes s'enclencheront et injecteront directement sur l'Erbenaz.

Le deuxième document affiché montre le changement principal, à savoir la diminution de la cuve de 40 à 15 m³. L'appareillage est sensiblement modifié étant donné que deux pompes seront installées de manière à assurer l'alimentation et celles-ci travailleront alternativement. En cas de panne d'une pompe, le système basculera sur l'autre.

À cela s'ajoutent les traitements UV demandés par le Canton.

Financièrement, M. le Municipal Jean-Claude RoCHAT explique que des baisses sont à relever dans certains domaines et des hausses, par exemple le traitement UV relativement cher, sont à ajouter. Cependant et pour l'instant, le budget annoncé est tenu.

Question de M. le Conseiller André Mennet

M. le Conseiller André Mennet demande si ce projet sera réalisé dans le volume existant ou si tout va être démoli pour être reconstruit.

M. le Municipal Jean-Claude RoCHAT explique qu'il sera démoli en raison de l'usure des bétons. Seul le radié restera.

M. le Municipal Jean-Claude RoCHAT termine son intervention en souhaitant un bel été à toutes et à tous.

12.3 M. le Municipal Christian Aeschlimann

Rivage de la Paudèze

M. le Municipal Christian Aeschlimann informe que les travaux ont débuté avec une année de retard en précisant que ce retard est dû à une non-décision du Canton.

D'ici la fin de la semaine, la première étape sera terminée alors que l'habillement végétal s'effectuera en automne.

Afin que chacune et chacun puisse mesurer l'importance de cette revitalisation de cours d'eau, M. le Municipal Christian Aeschlimann souligne que, sur un tronçon de 150m, la pêche de capture a permis la pêche de 147 poissons de 4 à 40cm. Cette bonne surprise indique qu'il vaut la peine de prendre soin de ces cours d'eau vivants.

Gresaley

M. le Municipal Christian Aeschlimann informe que le Canton n'a toujours donné aucune réponse, pour diverses raisons internes. La Municipalité aurait pourtant voulu débiter les travaux cette année encore.

Nouveau collège de Carrouge

M. le Municipal Christian Aeschlimann rappelle que le nouveau collège de Carrouge sera inauguré le 1^{er} octobre 2022 et invite chacune et chacun à participer à cette inauguration. En effet, il est d'avis que cela vaut la peine de visualiser la réalisation de ce complexe.

M. le Municipal Christian Aeschlimann termine en précisant que ce sont 100 élèves supplémentaires, et non pas 50, par rapport à l'année passée qui doivent être enclassés par le responsable de l'enclassement à la direction scolaire, sur le territoire de l'ASIJ. Il souligne que ce travail n'est pas toujours simple et que, même si l'ASIJ n'en est pas responsable, elle le suit de près.

12.4 Mme la Municipale Nicole Félix

Travaux à la RC639 – Route du Jorat

Mme la Municipale Nicole Félix informe que le Canton procédera à la réfection de cette route en commençant par la partie des eaux, comme l'a annoncé son collègue M. le Municipal Jean-Claude Rochat.

Savigny va profiter de procéder à la réfection de sa partie en traversée de localité de la RC639 qui arrive au carrefour de Mollie-Margot car elle espère qu'en effectuant les travaux en même temps que le Canton, cela lui permettra de bénéficier de rabais d'échelle et de quantité.

Par contre, il n'est pas certain que ces travaux pourront se réaliser cette année encore. En effet, lors de la rencontre avec la DGMR vendredi passé à Mollie-Margot, M. Matile a indiqué qu'il n'était pas sûr de pouvoir dérouler les tapis cette année.

Route de Mollie-Margot

Mme la Municipale Nicole Félix revient sur les problèmes rencontrés avec la pose du bitume lors des travaux de l'année dernière. Elle indique que la correction sera réalisée sous garantie par l'entreprise incriminée. Elle a rencontré la DGMR et la date des 18 et 19 juillet 2022 a été retenue.

Cela signifie que la Route de Mollie-Margot en partant de la place de la Poste jusqu'aux quatre premières maisons sera fermée le 19 juillet 2022 toute la journée et rouverte le 20 juillet 2022. Le 18 juillet 2022, la route sera rabotée.

Le 19 juillet 2022, une colle et un nouveau tapis seront posés.

Les habitants seront informés personnellement avec un plan et une signalisation. Ils pourront parquer à l'ancienne poste de Mollie-Margot.

Le car postal sera dévié par la route du Grenet et remontera sur Savigny par la Route d'Oron.

Panneaux d'affichage aux entrées de Savigny

Mme la Municipale Nicole Félix relève que chacune et chacun aura remarqué que les panneaux d'affichage aux entrées de Savigny ont définitivement rendu l'âme. Le rapport de gestion indique qu'ils fonctionnaient avec la 2G, supprimée par Swisscom.

L'entreprise qui fournit ces panneaux avait trouvé un kit permettant de communiquer avec eux sous forme de SMS. Malheureusement, même cette parade ne fonctionne plus, raison pour laquelle les panneaux sont hors service. N'ayant pas été portés au budget cette année, ils seront remplacés probablement l'année prochaine.

M. Christian Feusi

Mme la Municipale Nicole Félix informe que M. Christian Feusi a fait valoir son droit à prendre une retraite bien méritée, pour la fin de l'année. Elle souligne qu'il fera un retraité actif, s'étant déjà engagé pour une présidence du Conseil.

M. Michaël Gutmann, huissier, succédera à M. Christian Feusi.

Sous les applaudissements nourris de l'assemblée, Mme la Municipale Nicole Félix termine son intervention.

13. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLESIntervention de M. le Conseiller Alain Perreten

M. le Conseiller Alain Perreten demande à quoi correspondent les gros trous qui fleurissent depuis quelques semaines un peu partout à Savigny, avec une suspicion pour des câblages.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat répond que la population va bientôt bénéficier d'une vitesse internet à haut débit. Ces trous, réalisés par les sous-traitants de Swisscom, sont des sondages pour le déploiement de la fibre optique, soit le FTTS (Fiber to the Street).

Il explique que des fibres sont tirées et des chambres appelées Gatic sont créées à plusieurs endroits. Ces Gatic seront équipées de conversions, de fibres et de cuivre dans le but de raccourcir la distance cuivre entre l'habitation. Cela signifie que, sur une longueur de fil de cuivre d'environ 100m, un débit de pratiquement 500 mégas sera possible.

Le territoire dans son ensemble sera desservi, à l'exception de quelques zones qui le seront ultérieurement, comme par exemple Pierre-Ozaire qui dépend du central d'Epalinges.

Intervention de M. le Conseiller Fritz Burri

M. le Conseiller Fritz Burri revient sur les chiffres en baisse transmis comme chaque année sur la location du Forum ou La Planie, ceci parce que les gens ne sont plus d'accord de payer le plein tarif.

Voisin du terrain de foot, M. le Conseiller Fritz Burri constate qu'actuellement et à plusieurs reprises déjà, la buvette du terrain de foot fait office de fêtes de familles, la dernière fois avec des piscines gonflables sur la pelouse, pelouse dont la commune paie l'entretien.

Il demande si la commune a validé officiellement les fêtes de familles au terrain de foot.

Intervention de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux n'est pas au courant de ces fêtes de familles, la gestion de la buvette du foot appartenant au foot. Il est donc d'avis que cette question doit être posée aux personnes gérant cette buvette.

Il rappelle qu'à l'époque, la buvette était louée par la commune lorsqu'elle n'était pas utilisée par le foot. Cependant, avec les soucis engendrés par cette manière de procéder en cas de dégradations quelconques, il avait été décidé que la buvette du foot serait gérée par le foot lui-même.

Réponse de M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher répond à M. le Conseiller Fritz Burri. Il ne s'agit pas de fêtes de familles, mais d'un repas d'équipes avec leurs familles en l'honneur de M. Vincent Huber qui partait après 27 années d'activité au sein du FC Savigny-Forel.

Quant aux autres manifestations, soit les soupers d'équipes, M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher indique qu'ils sont nombreux ces jours.

Il rappelle que le FC Savigny-Forel paie CHF 3'000.00 de location par année pour la buvette, ce qui lui garantit une certaine liberté d'action. Il insiste sur le fait que la buvette n'est pas louée à des familles mais qu'elle est uniquement mise à disposition des membres du club et des équipes, avec encore des matchs et des entraînements ces jours-ci.

Intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis

Mme la Conseillère Moira Simanis invite les membres de la Commission de gestion à s'approcher d'elle après l'appel pour s'échanger les e-mails.

Intervention de Mme la Conseillère Aurélie Regamey

Mme la Conseillère Aurélie Regamey questionne la Municipalité. Elle avait entendu dire lors de la Fête Cantonale de la Jeunesse en 2019 que cette organisation était intéressée à offrir ou à participer de manière conséquente à la création d'une nouvelle place de jeux.

Elle demande si elle sera réalisée dans le cadre des nouvelles installations sportives et si des discussions à ce sujet sont en cours.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny informe qu'une Commission s'est instaurée au sein de la cantonale pour faire un don, sans qu'il n'ait encore été déterminé pour l'instant précisément pourquoi. Elle devait rencontrer cette Commission mais son emploi du temps ne le lui a pas permis ces derniers temps.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Stéphane Kay relève que ce Conseil clôt l'année de législature 2021-2022 et adresse quelques mots à l'assemblée.

Son discours débute avec la question de savoir s'il existe une vie de Conseiller après avoir été Président. La réponse est évidemment *oui*, certains étant dans la salle pour l'attester. Il ironise en soulignant que d'autres ont eu moins de chance car ils ont fini à la Municipalité.

En ce qui le concerne, M. le Président Stéphane Kay poursuivra prioritairement son implication dans la présidence du SAF de Pierre-Ozaire. Il s'agit d'une structure comparable à une commune dans une commune et qui implique des engagements des privés, ses voisins.

À titre de rétrospective, M. le Président Stéphane Kay indique avoir demandé, en début de mandat, à Mme la Syndique s'il y avait quelque chose de particulier à faire ou à éviter lorsqu'on devenait le premier citoyen de la commune. Elle lui avait répondu que non, rien de particulier, mis à part le fait qu'il ne faut pas se retrouver Président ivre mort dans le village. M. le Président Stéphane Kay considère que cet objectif fixé par Mme la Syndique est atteint.

Comme ses prédécesseurs, il trouve qu'une année de présidence est trop courte, comparaison faite à l'investissement donné. Il illustre ses propos avec une image de skieurs : *après une année, vous arrivez tout juste à guider vos skis et ne pas vous faire guider par eux*. A son sens, c'est à partir de ce point qu'il y a une sorte de retour sur investissement pour le Conseil et le Bureau électoral.

M. le Président Stéphane Kay invoque les conditions non optimales du début de législature : première année de législature, les votations cantonales, une nouvelle secrétaire, des procédures pas toujours transmises et un Conseil avec 50% de nouvelles Conseillères et nouveaux Conseillers.

Cependant, il pense que certaines expériences de vie font grandir et que certains challenges sont à dépasser. Devenir Président de la commune fait partie de ces expériences. Il a eu l'immense privilège de la vivre et remercie l'assemblée pour la confiance accordée.

Au-delà du contexte de cette première année de législature et du travail réalisé, M. le Président Stéphane Kay souhaite illustrer ce qu'est la charge du Président, à savoir le travail consacré pour la préparation des Conseils, du temps pour s'approprier les processus, le bureau électoral et la transmission des informations. Il mentionne deux phrases qui correspondent très exactement à ce qu'il appelle *challenge* :

1. Ne pas croire tout ce qui est dit.
2. Dans la tenue de séance du Conseil communal, il y a moins de choses écrites dans le Règlement du Conseil communal que des choses qui ne sont pas écrites mais qu'il faut toutefois respecter. Selon M. le Préfet, il s'agit de la ligne rouge et du respect de l'ordre des choses.

En mettant ces deux phrases ensemble et en les mélangeant, il apparaît inévitablement une insatisfaction lorsqu'il n'y a pas d'unanimité ou pas la même lecture parmi soixante personnes.

M le Président Stéphane Kay remercie tout spécialement Mme la Secrétaire du Conseil communal avec laquelle cette première année de législature a été initiée, avec sa gestion du stress à toute épreuve.

Il remercie chaleureusement Mme la Secrétaire municipale laquelle lui a consacré beaucoup de son temps pour répondre à ses questions de procédure.

Il remercie le nouveau Président du Conseil communal qui s'est beaucoup impliqué durant cette première année de législature ainsi que l'ensemble du Bureau.

Puis ses remerciements s'adressent à Mme la Syndique, aux membres de la Municipalité, à M. l'Huissier pour sa disponibilité et son amabilité de même qu'au personnel du Greffe.

M. le Président Stéphane Kay termine son allocution en rappelant l'instant récréatif attendant celles et ceux qui se sont inscrits au repas de fin de législature. Il se réjouit de les retrouver chez Rouge à Epresses le vendredi 24 juin 2022 dès 18h. et demande aux personnes n'ayant pas encore payé le montant dû de s'en acquitter.

Il passe la parole à Mme la Secrétaire du Conseil communal qui procède au contre-appel.

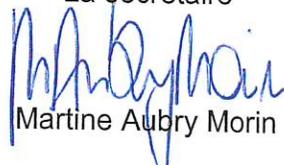
M. le Président Stéphane Kay la remercie et lève la séance à 22h25.

Le président


Stéphane Kay



La secrétaire


Martine Aubry Morin